

**VOTES SUR LA DÉLIBÉRATION RELATIVE À UNE MODIFICATION DU BUDGET  
2022 NÉCESSAIRE POUR RECTIFIER LE BUDGET INITIAL SUSCEPTIBLE D'ÊTRE  
INSINCÈRE POUR NON-INSCRIPTION PROBABLE D'UNE DÉPENSE OBLIGATOIRE  
ET ENTRAINANT LA NÉCESSITÉ DE RECOURIR À UN EMPRUNT**

Groupe Majorité (extrême-droite, droite, macronistes)

Groupe des gauches et de l'écologie (PS, PCF, Verts, GRS, PRG)

Groupe Indépendants (MoDem, Génération Écologie)

Groupe Union pour La Seyne (droite)

Groupe Rassemblement National (extrême-droite)

---

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2022 – PAGE 14

DEL\_22\_106

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2022 DU PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : Nathalie BICAIS, Maire

Sont intervenus au débat : Monsieur ANDRAU, Monsieur CIVETTINI.

POUR :	36	Groupe Majorité (sauf 1 membre)
CONTRE	4	Bouchra REANO, Anthony CIVETTINI, Hakim BOUAKSA, Olivier ANDRAU
ABSTENTION(S) :	9	Damien GUTTIEREZ, Basma BOUCHKARA, Stéphane LANCELLOTTA, Cassandra VERANI-LAI, Sandra TORRÉS, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ, Marie VIAZZI, Bertrand PIN

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**